



Publié le 28/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JUIN 2021

OJ N° 005 - Transition écologique et énergétique - Agglomération citoyenne. Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intégrant la démarche Cit'ergie.

Date de la convocation : 11 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 231

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ACCOCEBERRY Ximun, AIRE Xole, AIZPURU Eliane (jusqu'à l'OJ N°69), ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko (jusqu'à l'OJ N°4), ALLEMAN Olivier (jusqu'à l'OJ N°5), ALQUIE Nicolas (jusqu'à l'OJ N°22), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARAMENDI Philippe, ARHANCIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Cyril représenté par ETCHEVERRY Pierre-Michel suppléant, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°40), ARRABIT Bernard (jusqu'à l'OJ N° 41), ARZELUS ARAMENDI Paulo, AYPHASSORHO Sylvain, BACHO Sauveur, BALMAT Mélanie (jusqu'à l'OJ N°69), BARANTHOL Jean-Marc, BEHOTEGUY Maider, BELLEAU Gabriel, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°3 puis à compter de l'OJ N°8), BERTHET André, BICAIN Jean-Michel représenté par ZUBELDIA Maitena suppléante, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard (jusqu'à l'OJ N°44), BISAUTA Martine, BIZOS Patrick, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°22), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre (jusqu'à l'OJ N°55), BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean Yves, CACHENAUT Bernard, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N° 25, mais n'a pu voter l'OJ N°23), CASTEL Sophie (jusqu'à l'OJ N°58), CENDRES Bruno, CHAFFURIN André, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°67), COTINAT Céline, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, DAMESTOY Odile, DANTIACQ Pascal, DARASPE Daniel (jusqu'à l'OJ N°69), DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°61), DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°7), DELGUE Lucien (jusqu'à l'OJ N°44), DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DERVILLE Sandrine, DESTRUHAUT Pascal (jusqu'à l'OJ N°69), DIRATCHETTE Emile, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, DUZERT Alain, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGART Xavier, ELISSALDE Philippe, ERGUY Chantal, ERREMUNDEGUY Joseba, ESTEBAN Mixel, ETCHAMENDI Nicole (jusqu'à l'OJ N°71), ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Patrick (jusqu'à l'OJ N°44), ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°6), ETCHENIQUE Philippe (jusqu'à l'OJ N°4), ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N° 25, mais n'a pu voter l'OJ N°23), ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°69), EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°7), FOSSECAVE Pascale (jusqu'à l'OJ N°41), FOURNIER Jean-Louis représenté par DAGORRET LACARRA Anita suppléante, GALLOIS Françoise, GASTAMBIDE Arño représenté par OXARANGO Maite suppléante, GAVILAN Francis, GOBET Amaya, GONZALEZ Francis, GUILLEMIN Christian (jusqu'à l'OJ N°7), HARAN Gilles, HARDOUIN Laurence, HARDOY Pierre, HIRIGOYEN Fabiene, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David (jusqu'à l'OJ N°56), IBARRA Michel, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Laurent, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°6), IRIGOYEN Jean-François, IRUME Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°4), JONCOHALSA Christian, KAYSER Mathieu (à compter de l'OJ N°5 et jusqu'à l'OJ N°42), LABADOT Louis (jusqu'à l'OJ N° 54), LABEGUERIE Marc, LABORDE Michel, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAIGUILLON Cyrille (jusqu'à l'OJ N°45), LARRALDE André, LARRANDA Régine représentée par DUHART Mathias suppléant, LARRASA Leire, LASSERRE Florence, LASSERRE Marie, LETCHAUREGUY Maite, LOUGAROT Bernard (jusqu'à l'OJ N°53), LUCHILO Jean-Baptiste, MAILHARIN Jean-Claude, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MARTIN-DOLHAGARAY

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Aviençuda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Christine, MASSÉ Philippe, MASSONDO Charles (jusqu'à l'OJ N°45), MASSONDO BESSOUAT Laurence (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MOUESCA Colette, NABARRA Dorothee, NADAUD Anne-Marie, NARBAIS-JAUREGUY Eric (jusqu'à l'OJ N°55), NÉGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°54), OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle (jusqu'à l'OJ N°55), PARIS Joseph, PINATEL Anne (jusqu'à l'OJ N°41), PITRAU Maite, POYDESSUS Dominique, PRÉBENDÉ Jean-Louis, QUIHILLALT Pierre, RUSPIL Iban (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUMBIDE Sylvie, SAMANOS Laurence, SANS Anthony, SANBERRO Thierry, SERRES-COUSINÉ Christine, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°69), SUQUILBIDE Martin, TELLIER François, THICOIPE Xabi, UGALDE Yves, UHART Michel, URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VAQUERO Manuel (jusqu'à l'OJ N°50), YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

ACCURSO Fabien, ALZURI Emmanuel, ARROSSAGARAY Pierre, AYENSA Fabienne, BACH Fabrice-Sébastien, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BÈGUE Catherine, BERÇAÏTS Christian, BERAU Emmanuel, BETAT Sylvie, BUTORI Nicole, CASABONNE Bernard, CASET-URRUTY Christelle, CASTREC Valérie, CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, CROUZILLE Cédric, DALLEM Emmanuel, DAMESTOY Hervé, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, DUBLANC Gilbert, DUPREUILH Florence, DURAND PURVIS Anne-Cécile, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHEBERRY Jean-Jacques, GARICOITZ Robert, GOMEZ Ruben, GOYHENEIX Joseph, HEUGUEROT Daniel, IDIART Michel, INCHAUSPE Beñat, INCHAUSPE Henry, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, JAURIBERRY Bruno, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAUQUÉ Christine, LAVIGNE Dominique, LEIZAGOYEN Sylvie, LOUPIEN-SUARES Déborah, MARTI Bernard, MOCHO Joseph, MOTSCH Nathalie, OÇAFRAIN Jean-Marc, OLIVE Claude, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, QUEHEILLE Jean-Marie, ROQUES Marie-Josée, TRANCHE Frédéric, URRUTIAGUER Sauveur, VALS Martine, VERNASSIERE Marie-Pierre.

PROCURATIONS :

ALDANA-DOUAT Eneko à LARRASA Leire (à compter de l'OJ N°5), ALLEMAN Olivier à LASSERRE Florence (à compter de l'OJ N°6), AIZPURU Eliane à SAMANOS Laurence (à compter de l'OJ N°70), ALZURI Emmanuel à BOUR Alexandra, ARROSSAGARAY Pierre à CARRIQUE Renée, AYENSA Fabienne à DARRICARRERE Raymond (jusqu'à l'OJ N°61), BARETS Claude à MINONDO Raymond, BERGÉ Mathieu à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°7), BIDEgain Gérard à BIDART Jean-Paul (à compter de l'OJ N°45), BUTORI Nicole à ECENARRO Kotte, CASCINO Maud à PINATEL Anne (OJ N°23 et à compter de l'OJ N°26 jusqu'à l'OJ N°41), CASTEL Sophie à LACASSAGNE Alain (à compter de l'OJ N°59), CASTREC Valérie à BALMAT Mélanie (jusqu'à l'OJ N°69), CHASSERIAUD Patrick à MOUESCA Colette, CHAZOUILLERES Edouard à LABORDE Michel, CROUZILLE Cédric à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°7), DAMESTOY Hervé à DUBOIS Alain, DE PAREDES Xavier à ETXELEKU Peio (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°69), DELGUE Lucien à ITHURRALDE Eric (à compter de l'OJ N°45), DUTARET-BORDAGARAY Claire à EYHERABIDE Pierre, ETCHEGARAY Patrick à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°45), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°7), ETCHEVERRY Pello à IRIGOYEN Jean-François (pour le vote de l'OJ N°23 et à compter de l'OJ N°26), ETXELEKU Peio à CURUTCHET Maitena (à compter de l'OJ N°70), FONTAINE Arnaud à ERGUY Chantal (à compter de l'OJ N°8), FOSSECAVE Pascale à VAQUERO Manuel (à compter de l'OJ N°42 et jusqu'à l'OJ N°50), GOMEZ Ruben à URRUTICOECHEA Egoitz (jusqu'à l'OJ N°11), GOYHENEIX Joseph à IHIDOY Sébastien, HEUGUEROT Daniel à RUSPIL Iban (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), IRIART BONNECAZE DEBAT Carole à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°7), ITHURRIA Nicole à IRIGOYEN Jean-François (à compter de l'OJ N°5), KEHRIG COTTENÇON Chantal à BISAUTA Martine, LAIGUILLON Cyrille à HARDOUIN Laurence (à compter de l'OJ N°46), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°22), LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain, LOUPIEN-SUARES Déborah à CORRÉGÉ Loïc (jusqu'à l'OJ N°67), MARTI Bernard à DERVILLE Sandrine, OÇAFRAIN Jean-Marc à OÇAFRAIN Michel (jusqu'à l'OJ N°54), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°55), OLIVE Claude à BERTHET André, ROQUES Marie-Josée à GONZALEZ Francis, TRANCHE Frédéric à DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, VALS Martine à CASCINO Maud (jusqu'à l'OJ N° 25,mais n'a pu voter l'OJ N°23), VERNASSIERE Marie-Pierre à IBARRA Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame CELINE COTINAT

Modalités de vote : VOTE ELECTRONIQUE

OJ N° 005 - Transition écologique et énergétique - Agglomération citoyenne. Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intégrant la démarche Cit'ergie.

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA

Mes chers collègues,

1- Exposé des motifs

La planète est aujourd'hui confrontée à une urgence climatique sans précédent. La COP 21 ou conférence de Paris de 2015 a posé les bases d'un nouvel accord international sur le climat, avec pour objectif de limiter le réchauffement en deçà des 2°C.

L'engagement de la France dans la lutte contre le changement climatique est décliné dans la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015.

A l'échelle régionale, la loi TECV réaffirme le rôle de chef de file des régions dans le pilotage de la transition énergétique et écologique. La Région Nouvelle-Aquitaine dispose, à travers son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), d'une stratégie d'aménagement qui traduit à l'échelle régionale les engagements européens et nationaux sur le climat. La Région Nouvelle-Aquitaine a par ailleurs adopté sa feuille de route pour la transition environnementale et climatique, intitulée Néo Terra.

Au niveau des territoires, la loi TECV confie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre le rôle de coordinateur de la transition énergétique et la responsabilité d'élaborer et mettre en œuvre les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

2- Le Plan Climat Pays Basque

Par délibération du 13 janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque s'est engagée concomitamment dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et dans la démarche de labélisation Cit'ergie portée par l'ADEME.

Après deux années de travaux d'élaboration du Plan Climat partagés avec les élus et les acteurs du territoire, et articulés avec l'élaboration du Plan de Mobilité et du Programme Local de l'Habitat, le Conseil communautaire a arrêté son projet de PCAET par délibération en date du 1^{er} février 2020.

Le projet de Plan Climat Pays Basque se structure autour des différents documents suivants:

Le diagnostic territorial qui présente un bilan complet des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, des productions et potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération, de séquestration carbone, de la qualité de l'air et de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

La stratégie territoriale basée sur un scénario ambitieux qui prévoit à 2050 :

- une réduction de -77% des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la mobilité
- une réduction de -73% des GES de l'habitat
- une réduction de -30% des GES de l'agriculture
- un maintien du stockage carbone
- une couverture de 100% des besoins énergétiques du territoire par des énergies renouvelables (12% seulement à ce jour)

Le plan d'actions traduit la première étape concrète vers le scénario volontariste retenu en mettant en œuvre un portefeuille d'actions opérationnelles sur 6 ans.

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Aviençuda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Le rapport d'Evaluation Environnementale et Stratégique, qui permet d'évaluer la prise en compte des enjeux environnementaux par le Plan Climat et de faire évoluer le projet de manière itérative.

3- Bilan de la consultation sur le projet de Plan Climat Pays Basque

A l'issue de l'arrêt du projet le 1^{er} février 2020 et conformément aux articles R.122-17 et R.229-54 du code de l'environnement, le projet de plan a été transmis pour avis au Préfet de Région, au Président du Conseil régional et à la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE). La Communauté d'Agglomération Pays Basque a réceptionné les avis du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine en juin 2020, et de l'Autorité Environnementale en juillet 2020.

Elle a en outre adressé fin mars 2020 par courrier le projet arrêté aux acteurs du territoire rassemblés dans le comité partenarial du Plan Climat. Elle a reçu deux contributions, celle de Bizi ! et celle du Syndicat Mixte du SCOT du Pays Basque et du Seignanx.

Dans la continuité de la dynamique de concertation engagée pour l'élaboration du projet et en application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique électronique a été organisée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur son projet de Plan Climat du lundi 21 septembre au 21 octobre 2020 sur la plateforme www.climataction-paysbasque.fr.

13 contributions ont été adressées sur la plateforme, dont 3 contributions citoyennes et 10 contributions d'acteurs : Syndicat de Défense des Ouvrages Hydrauliques et de l'Eau, Ibai Errekak, Association Défense des Milieux Aquatiques, Union des Producteurs d'Electricité du Bassin de l'Adour, Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, AAPPMA Nivelle Côte Basque, Allons à Vélo Allons à Pied, Bizi !, Conseil de Développement du Pays Basque, Europe Ecologie les Verts Pays Basque.

Enfin dans le cadre de la tournée territoriale du Plan Climat, le pôle de Garazi-Baigorri a adressé par courrier une contribution des élu.e.s du territoire sur le volet agricole du projet.

4- Consolidation du projet de Plan Climat Pays Basque

A la suite des élections municipales de 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a réinstallé la gouvernance du Plan Climat avec :

- un Comité d'engagement qui rassemble les Vice-Présidents et les Conseillers Délégués en charge des politiques publiques déterminantes en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire ;
- un Comité de pilotage qui réunit le Conseil exécutif de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que les 10 ambassadeurs territoriaux du Plan Climat (1 par pôle territorial) ;
- un Comité partenarial rassemblant des élus communautaires, les institutions, les chambres consulaires, le Conseil de Développement du Pays Basque et des associations locales.

Sur la base du projet arrêté et des différents avis et contributions réceptionnés, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé dès l'automne 2020, des travaux de consolidation du Plan Climat ; elle a pour cela organisé :

- une présentation sur les 10 pôles territoriaux du projet de Plan Climat et des avis reçus : éléments de précisions, d'enjeux et de projets débattus avec les élus des commissions territoriales ;
- la préparation de sa candidature Cit'ergie suivi d'un audit externe ;

- des entretiens politiques bilatéraux avec les Vice-Présidents de la Communauté et deux réunions du Comité d'engagement du Plan Climat en vue de consolider le programme d'actions par politique publique communautaire ;
- un bilan des avis et une présentation des éléments de réponse en Comité partenarial du Plan Climat.

Aussi, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été labélisée Cap Cit'ergie par la Commission nationale du Label le 24 février 2021.

A l'issue de ces différentes séquences de travail, la Communauté d'Agglomération Pays Basque réaffirme son engagement à l'horizon 2050 pour faire du Pays Basque :

- un territoire résilient face au changement climatique en terme de santé, de risques et de biodiversité,
- un territoire à Energie positive et bas carbone en 2050.

Cette trajectoire est précisée par étapes à 2026 et 2030 avec des efforts de maîtrise de l'énergie et d'atténuation des émissions atmosphériques particulièrement soutenus pour les secteurs des mobilités et du résidentiel. De même, les ambitions en matière de développement des énergies renouvelables sont fortes et mobilisent en priorité les filières locales matures. Enfin, la majorité des actions fléchées dans le Plan Climat ont un impact favorable sur la qualité de l'air.

Le plan d'actions consolidé regroupe 53 actions réparties en 9 axes stratégiques.

En outre, et compte tenu du caractère XXL de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de la diversité de son territoire, la collectivité est d'ores et déjà engagée dans des travaux de territorialisation de son plan d'actions au travers de ses outils de planification (PLUi) et de la démarche d'élaboration du SCOT engagée par le Syndicat Mixte du SCOT.

Enfin, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a défini un dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Climat Pays Basque à deux niveaux :

- le suivi et l'évaluation des trajectoires climat-air-énergie, en partenariat avec deux observatoires régionaux (l'Agence régionale d'évaluation environnement climat de Nouvelle-Aquitaine et l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, Atmo Nouvelle-Aquitaine) ;
- une revue annuelle de projet, conduite avec la collaboration du conseiller Cit'ergie, afin d'évaluer le niveau de réalisation du plan d'actions.

La présente délibération comprend en annexes les éléments constitutifs du Plan Climat soumis à adoption :

- Annexe 1 : Rapport de diagnostic
- Annexe 2 : Stratégie climat air énergie 2030-2050 et plan d'actions 2021-2027
- Annexe 3 : Livre blanc de la concertation et bilan de la consultation 2020-2021
- Annexe 4 : Rapport d'évaluation environnementale et stratégique
- Annexe 5 : Résumé non technique
- Annexe 6 : Déclaration environnementale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 et R229-51 à R229-56 pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre, le Plan Climat Air Energie Territorial, et les modalités de concertation,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial Pays Basque comprenant notamment un diagnostic, une stratégie territoriale et un plan d'actions 2021-2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tous les actes y afférents.

ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 164

Contre : 3

Abstention :5

Ne prend pas part au vote :0

Non votants :24

Contre :

123 GOMEZ Ruben (226 URRUTICOECHEA Egoitz), 161 LACOSTE Xavier, 226 URRUTICOECHEA Egoitz.

Abstention :

002 ACCOCEBERRY Ximun, 045 BORDES Alexandre, 101 ESTEBAN Mixel , 173 LOUGAROT Bernard, 176 MAILHARIN Jean-Claude.

Non votants :

004 AIZPURU Eliane , 023 BACHO Sauveur , 047 BURRE-CASSOU Marie-Pierre,049 BUTORI Nicole (094 ECENARRO Kotte), 050 CACHENAUT Bernard , 058 CASTEL Sophie, 086 DIRATCHETTE Emile, 092 DUTARET-BORDACARAY Claire (114 EYHERABIDE Pierre), 095 ECHEVERRIA Andrée, 102 ETCHAMENDI Nicole, 104 ETCHEBER Pierre , 113 ETXELEKU Peio , 114 EYHERABIDE Pierre, 117 DAGORRET Anita, 120 OXARANGO Maite, 150 IRUME Jean-Michel , 156 LABADOT Louis, 157 LABEGUERIE Marc, 160 LACASSAGNE Alain , 165 DUHART Mathias , 182 MASSONDO BESSOUAT Laurence, 191 NARBAIS-JAUREGUY Eric, 203 POYDESSUS Dominique , 230 VAQUERO Manuel.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.